

RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES AU SÉNAT ACADÉMIQUE (suite)

3. ABOLITION DU CERTIFICAT EN FORMATION À DISTANCE MULTIMÉDIA

R : 11-CPR-180622

« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique l'abolition du Certificat en formation à distance multimédia. »

Vote : unanime

Proposition pour le Sénat académique

« Que le Sénat académique accepte l'abolition du Certificat en formation à distance multimédia. »



Le 17 octobre 2018



Madame Lynne Castonguay
Secrétaire générale
(Secrétaire du Comité conjoint de la planification)
Secrétariat général
Université de Moncton

Objet : Consultation au sujet de l'abolition du certificat en formation à distance multimédia

Madame la Secrétaire générale,

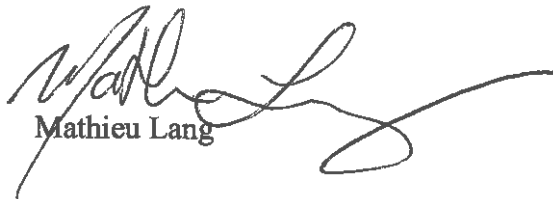
Par la présente, nous accusons réception de votre lettre du 28 septembre 2018 visant à consulter l'ABPPUM sur l'abolition du Certificat en formation à distance multimédia du Département d'enseignement au secondaire et des ressources humaines de la Faculté des sciences de l'Éducation. Nous vous remercions d'avoir accordé un délai raisonnable de consultation auprès de l'ABPPUM.

En ce qui a trait aux abolitions ci-dessus, notre lecture des documents joints révèle que la Doyenne, Mme Marianne Cormier, atteste que les propositions ont été présentées et votées au Département pour donner suite à une lettre de recommandation de M. Dany Benoit, directeur général de la Formation continue, et qu'aucune demande d'inscriptions n'a été reçue dans les dernières années.

Dans l'éventualité que le Sénat académique accepte l'abolition de ce certificat ci-dessus, nous rappelons qu'il est impératif de maintenir pour l'unité académique les ressources suffisantes pour offrir tous leurs programmes et bien encadrer leurs étudiantes et étudiants, et ce, sans oublier qu'il est nécessaire de maintenir la capacité de recherche du corps professoral.

Veuillez agréer, Madame la Secrétaire générale, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le président,



Mathieu Lang

Association des bibliothécaires, professeures et professeurs de l'Université de Moncton

Pavillon Pierre-A.-Landry, local 245, Moncton, N.-B. E1A 3E9

Téléphone : (506) 858-4509 Courrier électronique : abppum@umoncton.ca



Secrétariat général

Le 27 septembre 2018

Monsieur Mathieu Lang
Président de l'ABPPUM
ABPPUM
Campus de Moncton
Université de Moncton

Objet : Consultations auprès de l'ABPPUM

Monsieur,

La présente fait suite à la présentation du dossier ayant comme titre « Abolition du certificat en formation à distance multimédia » au Comité des programmes le 22 juin dernier. Ce dossier nécessite un avis de l'ABPPUM conformément à l'article 12.06.03 (b) de la convention collection 2014-2018 qui dit ceci :

« L'ABPPUM sera consultée et l'Employeur s'engage à solliciter et à considérer son avis, ses conseils ou recommandations circonstanciés sur les sujets suivants : [...] Sans préjudice à la compétence du Sénat académique, l'établissement de nouveaux programmes, l'élimination ou la modification importante d'un programme ou la suspension des inscriptions dans un programme. »

Vous trouverez ci-joint le dossier qui a été présenté au Comité des programmes pour votre considération. Veuillez faire parvenir votre avis le **19 octobre 2018** à l'adresse suivante :

Comité des programmes
Secrétariat général
18, avenue Antonine-Maillet
Campus de Moncton, Université de Moncton
Moncton (Nouveau-Brunswick), E1A 3E9

Veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La secrétaire générale,


Lynne Castonguay

30/17-18



UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

VICE-RECTEUR À L'ENSEIGNEMENT
ET À LA RECHERCHE

25 AVR. 2018

Faculté des sciences de l'éducation

Le 17 avril 2018

REGISTRARIAT
CAMPUS DE MONCTON
25 AVR. 2018
UNIVERSITÉ DE MONCTON

UNIVERSITÉ DE MONCTON

PAR COURRIEL

Monsieur André Samson
Président du comité des programmes
Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche
18, avenue Antonine-Maillet
Université de Moncton
Moncton (N.-B.) E1A 3E9

SECRETARIAT GÉNÉRAL
25 AVR. 2018
UNIVERSITÉ DE MONCTON

Objet : Abolition du certificat en formation à distance multimédia

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint une proposition d'abolition du certificat en formation à distance multimédia à être présentée au Comité des programmes.

Nonobstant le cours EDAN3910, les autres cours obligatoires du certificat n'ont pas été placés à l'offre de cours depuis 1999 et aucune demande d'inscription à ce certificat n'a été reçue dans les années antérieures. D'ailleurs, les outils de communication ayant été substantiellement modifiés, il faudrait sans doute revoir tous ces cours.

Cette proposition d'abolition a été présentée et votée au Département d'enseignement au secondaire et des ressources humaines lors de sa réunion du 12 avril 2017 ainsi que par le Conseil de la Faculté des sciences de l'éducation lors de sa réunion du 31 janvier 2018. Nous vous présentons également une lettre de M. Dany Benoit qui atteste que le Conseil académique de la Formation continue a également adopté cette proposition lors de sa réunion du 31 janvier 2018.

Si d'autres informations s'avèrent nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de mes considérations distinguées.

Marianne Cormier, Ph. D.
Doyenne

Pièces jointes : - Lettre de Dany Benoit
- CPR6, 12

Pavillon Jeanne-de-Vaïois
18, avenue Antonine-Maillet
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1A 3E9 CANADA

Téléphone : 506.858.4400
Télécopieur : 506.858.4317

fed@umoncton.ca
www.umoncton.ca



Formation continue

Le 19 mars 2018

Madame Marianne M. Cormier
Doyenne
Faculté des sciences de l'éducation
Université de Moncton

Objet : Projet d'abolition du Certificat en formation à distance multimédia

Madame,

Le Conseil académique de la Formation continue se réunissait le 31 janvier 2018 afin d'évaluer le projet d'abolition du programme de Certificat en formation à distance multimédia. Ce programme ainsi que les cours qui le composent n'ont pas été offerts depuis de nombreuses années. Le Conseil académique de la Formation continue a adopté à l'unanimité les propositions suivantes :

Proposition 1 : *Que le Conseil académique de la Formation continue recommande l'abolition du Certificat en formation à distance multimédia.*

Proposition 2 : *Que le Conseil académique de la Formation continue recommande l'abolition des cours du Certificat en formation à distance multimédia :*

- EDAN5503 – Introduction à la FADM
- EDAN5513 – Communication et FADM
- EDAN5523 – Gestion de la FADM
- EDAN5533 – Les technologies et la FADM
- EDAN5543 – Projet d'intégration en FADM

Veillez recevoir, Madame, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Dany Benoit
Secrétaire du Conseil académique de la Formation continue
et directeur du développement académique

c. c. M. André Samson, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche
M. Jean-Jacques Doucet, directeur général de la Formation continue
Mme Mireille Leblanc, vice-doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation

Pièce 145, pavillon Pierre-Amand-Landry
18, avenue Antonine-Maillet
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1A 3E9 CANADA

Téléphone : 506.858.4658
Télécopieur : 506.858.4489

formationcontinue@umoncton.ca
www.umoncton.ca/formationcontinue

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

PROPOSITION D'ABOLITION D'UN PROGRAMME

Présenté par Faculté/École : Faculté des sciences de l'éducation

Janvier 2018

Département : Département d'enseignement au secondaire et des ressources humaines

Nom du programme : Certificat en formation à distance multimédia

Profil du programme : (Indiquer le tableau des cours [obligatoires, option, choix] et les crédits afférents par année du programme)

TABLEAU DES COURS

<i>OBLIGATOIRES</i>		<i>18 CR.</i>
EDAN3910	Technologie éducative et FADM	3
EDAN5503	Introduction à la FADM	3
EDAN5513	Communication et FADM	3
EDAN5523	Gestion de la FADM	3
EDAN5533	Les technologies et la FADM	3
EDAN5543	Projet d'intégration en FADM	3
 <i>OPTION</i>		 <i>6 CR.</i>
Choisir 6 crédits parmi les cours suivants :EDAN2141 Évaluer les apprentissages		3
EDAN2160	Accompagner l'apprenant adulte	3
EDUC2121	Animation et communication	3

Pour les cours autres que ceux énoncés ci-dessus, les étudiantes et les étudiants doivent obtenir l'autorisation du ou de la responsable du programme à la Faculté des sciences de l'éducation.

EXIGENCES LINGUISTIQUES

Pour obtenir le certificat, l'étudiante ou l'étudiant doit réussir les cours FRAN1500 et FRAN1600⁽¹⁾ et maintenir une moyenne de 2,60 dans les deux cours ou une note minimale de B dans un examen de compétence linguistique.

TOTAL

24 à 30 CR.

⁽¹⁾ Voir l'avis pour les exigences en français.